



République Française

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE CRUSEILLES**

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI,
Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage :

26 NOV. 2021

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF A CRUSEILLES -
MODIFICATION DES LOTS N° 2 - 5 ET 19**

MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DU POLE SOCIO-EDUCATIF A CRUSEILLES - MODIFICATION DES LOTS N° 2 - 5 ET 19

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2019-79 du 21 mai 2019, le Conseil communautaire l'a autorisé à signer les marchés publics pour la création d'un C.L.A.E., la réhabilitation partielle et l'extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à CRUSEILLES. Cette opération est assurée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de CRUSEILLES pour un montant initial total de 2 895 387,02 € HT, soit 3 474 464,42 € TTC.

Il expose que des travaux supplémentaires sont devenus nécessaires pour finaliser l'aménagement extérieur de l'entrée de l'école (lot 2).

Monsieur le Président fait savoir par ailleurs que consécutivement à la découverte fortuite d'une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque, des travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité doivent être réalisés sur les triangles autour de la façade au niveau de l'entrée de l'école (lot 5). Enfin, il est nécessaire de remplacer les luminaires dans l'école existante et la bibliothèque intercommunale (lot 19).

L'ensemble de ces prestations nouvelles, induisant des plus-values, impliquent la passation de modifications de marchés publics sous forme d'avenants pour 3 lots.

En l'occurrence, les modifications de marchés publics représenteraient au total une augmentation de 11 068 € HT (13 281,60 € TTC) répartie comme suit :

- Lot n°2 Terrassement - VRD. Titulaire : S.A.R.L. GIMBERT. Montant des travaux supplémentaires : + 2 793 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 45,51 % du montant initial du lot dont 36,94 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°5 Etanchéité. Titulaire : S.A.S.U. 5e FACADE. Montant des travaux supplémentaires : + 5 900 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 19,15 % du montant initial du lot dont 17,76 % résultant de sujétions techniques imprévues
- Lot n°19 Electricité - Courants faibles. Titulaire : S.A.R.L. ECM. Montant des travaux supplémentaires : + 2 375 € HT, soit une augmentation cumulée aux précédentes modifications de + 5,97 % du montant initial du lot dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Les projets d'avenants et leurs annexes relatives au descriptif des travaux modificatifs sont joints à la présente délibération.

Monsieur le Président explique qu'en application de la délibération du 21 mai 2019 susvisée, seul le Conseil peut l'habiliter à signer les modifications de marchés publics ayant une incidence financière en plus-value sur le montant initial des lots. Il invite donc l'Assemblée à examiner ce dossier.

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, dans les conditions sus-énoncées, les modifications de marchés publics par avenants en plus-value pour les lots ci-après :

- o Lot n°2 Terrassement - VRD pour un montant supplémentaire de 2 793 € HT
- o Lot n°5 Etanchéité pour un montant supplémentaire de 5 900 € HT
- o Lot n°19 Electricité - Courants faibles pour un montant supplémentaire de 2 375 € HT

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND





MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 3 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 2 Terrassement - VRD

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. GIMBERT
1 009, Route d'Annecy
74370 CHARVONNEX
Tél : 06.11.20.32.19
@ : entreprise-gimbert@wanadoo.fr
SIRET : 384 150 298 00014

Montant initial du marché public :
106 529,40 € HT, soit 127 835,28 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	05/01/2021	124 386,40 € HT
Avenant	2	08/10/2021	152 217,40 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires dont le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 2 793 € HT, soit 3 351,60 € TTC.

A titre indicatif, la présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 45,51 % du montant initial du marché public, dont 36,94 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 155 010,40 € HT, soit 186 012,48 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 3 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 5 Etanchéité

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.S.U. 5° FACADE
53, Rue Jean Jaurès
69100 VILLEURBANNE
Tél : 06.51.39.44.65
@ : 5.facade.etancheite@gmail.com
SIRET : 800 675 126 00018

Montant initial du marché public :
79 265,10 € HT, soit 95 118,12 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	05/01/2021	80 365,10 € HT
Avenant	2	12/10/2021	88 547,10 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public consécutivement à la découverte d'une importante fuite d'eau dans le bâtiment scolaire Jules Ferry et la bibliothèque. Cette sujétion technique imprévue implique des travaux de reprise d'étanchéité.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires de reprise d'étanchéité des triangles autour de la façade au niveau de l'entrée de l'école, résultant de sujétions techniques imprévues (art. R.2194-5 du Code de la commande publique).

Le détail technique et financier des travaux figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à **5 900 € HT, soit 7 080 € TTC.**

A titre indicatif, la présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 19,15 % du montant initial du marché public, dont 17,76 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à **94 447,10 € HT, soit 113 336,52 € TTC.**

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.

A

, le

Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 074-247400112-20211123-D_2021_121-DE



MODIFICATION DE MARCHE PUBLIC N° 4 - AVENANT

A. Identifications des parties et du contrat

Acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
268, Route du Suet
74350 CRUSEILLES
Téléphone : 04 50 08 16 16
@ : ccpc@ccpaysdecruseilles.org

Objet et procédure du marché public :

Objet de l'opération : Création d'un C.L.A.E., réhabilitation partielle et extension de l'école élémentaire et de la bibliothèque à Cruseilles
Lot n° 19 Electricité - Courants faibles

Réf : 2019-TRA-04

Marché public passé selon une procédure adaptée ouverte (article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics)

Titulaire du marché public :

S.A.R.L. ECM
44, chemin de l'arête
38690 BIOL
Tél : 04.74.33.80.71
@ : contact@ecmsarl.fr
N° SIRET : 508 674 710 000 27

Montant initial du marché public :
296 271,50 € HT, soit 355 525,80 € TTC

Modifications antérieures du marché public :

Nature de l'acte modifiant le marché public	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant
Avenant	1	10/05/2021	298 636,50 € HT
Avenant	2	08/10/2021	303 911,50 € HT
Avenant	3	28/10/2021	311 582,50 € HT

B. Objet et conditions de la modification du marché public

Le présent document a pour objet de modifier la réalisation de certaines prestations initialement prévues au marché public.

ARTICLE 1 :

L'acheteur demande au titulaire, qui accepte, de procéder aux travaux supplémentaires relatifs au remplacement de luminaires dans l'école existante et la bibliothèque intercommunale.

Le détail technique et financier des travaux supplémentaires figure en annexe des présentes.

ARTICLE 2 :

Le montant des travaux supplémentaires à exécuter s'élève à 2 375 € HT, soit 2 850 € TTC.

La présente modification cumulée aux précédentes modifications représente donc une augmentation de 5,97 % du montant initial du marché public, dont 1,63 % résultant de sujétions techniques imprévues.

Le nouveau montant du marché public s'élève à 313 957,50 € HT, soit 376 749 € TTC.

ARTICLE 3 :

Toutes les clauses et conditions générales du marché public initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans la présente modification, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 :

Le titulaire renonce à toute réclamation et à tout recours pour tous faits antérieurs à la signature et pour l'objet de la présente modification.

C. Signatures des parties

A CRUSEILLES, le

Le titulaire,
Signature et cachet

L'acheteur,
Le Président

Xavier BRAND

D. Notification de la modification de marché public

La notification consiste en la remise d'une copie de l'avenant au représentant du titulaire du marché public. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal daté et signé de l'intéressé. En cas de remise en main propre contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie de la présente modification de marché public.